

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 14 décembre 2021 à 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :

- Mme Doreen Assaad, mairesse
- M. Christian Gaudette, district 1
- Mme Tina Del Vecchio, district 2
- Mme Stéphanie Quintal, district 3
- M. Patrick Langlois, district 4
- M. Claudio Benedetti, district 5
- Mme Sophie Allard, district 6
- M. Antoine Assaf, district 7
- Mme Xixi Li, district 8
- Mme Michelle Hui, district 9
- M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Pierre Archambault, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

1. Ouverture et quorum

Ouverture de la séance.

La greffière constate le quorum.

2. Ordre du jour

211214-583

2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour avec modification par l'ajout comme affaire nouvelle du sujet suivant:

- 6.3 Comités, commissions et conseils d'administration - Réseau de transport de Longueuil (RTL) - Membre citoyen – Nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes inscrites et présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

4. Procès-verbaux

211214-584

4.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 23 NOVEMBRE 2021 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 23 novembre 2021, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Comités et commissions du conseil

211214-585

6.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - NOMINATION DES MEMBRES CITOYENS

Considérant le règlement REG-145 relatif au comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Considérant que le mandat d'un membre de ce comité est valide pour une période de 2 ans;

Considérant que les mandats des trois (3) membres citoyens désignés par la résolution 191203-521 prennent fin le 31 décembre 2021;

Considérant que la nomination des membres du CCU se fait par résolution du conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

De nommer les trois (3) personnes suivantes pour siéger comme membres citoyens au sein du comité consultatif d'urbanisme CCU, chacun pour un mandat d'une durée de deux (2) ans, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2023:

- Madame Johanne Truesdell;
- Monsieur Gaston Huot;
- Madame Shan-Shan Chua .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-586

6.2 CORPORATION DU THÉÂTRE L'ÉTOILE - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - MEMBRES DÉSIGNÉS POUR LA VILLE - NOMINATION

Considérant que le protocole d'entente entre la Ville de Brossard et la Corporation du Théâtre l'Étoile prévoit que le conseil municipal doit nommer les deux administrateurs suivants : un élu de la Ville et un officier de la Ville;

Considérant que la Direction du loisir de la culture et de la vie communautaire intervient notamment au niveau de l'offre de service en diffusion des arts de la scène et des événements;

Considérant que la collaboration est naturelle entre la Direction du loisir de la culture et de la vie communautaire et la Corporation du Théâtre l'Étoile;

Il est proposé par le conseiller Antoine Assaf
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

De nommer à compter des présentes et pour la durée du protocole d'entente en vigueur entre la Ville de Brossard et la Corporation du Théâtre l'Étoile:

Monsieur Patrick Langlois, à titre de membre élu, ainsi que la Directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire, à titre de membre officier de la Ville.

D'autoriser la Chef de division - administration de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire à remplacer au besoin, la Directrice comme membre officier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-587

6.3 COMITÉS, COMMISSIONS ET CONSEILS D'ADMINISTRATION - RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (RTL) - MEMBRE CITOYEN - NOMINATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

De nommer monsieur Nick Kaminaris au poste de citoyen représentant des usagers du transport en commun au sein du conseil d'administration du réseau de transport de Longueuil (RTL - résident);

Que la présente annule et remplace la précédente résolution numéro 180123-016 au même effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Réglementation

211214-588

7.1 RÈGLEMENT - REG-7-037 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION REG-7 AFIN D'EN REMPLACER LA GRILLE DE TARIFICATION - ADOPTION

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Lucier à la séance du 23 novembre 2021, suivi du dépôt d'un projet de règlement;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'adopter le règlement REG-7-037 modifiant le règlement de tarification REG-7 afin d'en remplacer la grille de tarification, par la nouvelle annexe A datée du 3 décembre 2021, laquelle comporte notamment des ajustements apportés après le dépôt du projet de règlement à l'égard de certains tarifs de la section 4.2 – Inscription - Loisirs et de la section 7 – Urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-589

7.2 RÈGLEMENT REG-444 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER D'URGENCE ET DE SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Patrick Langlois à l'effet que sera présenté le projet de règlement REG-444 établissant un programme complémentaire au Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités.

211214-590

7.3 RÈGLEMENT REG-444 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER D'URGENCE ET DE SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Patrick Langlois à la séance du 14 décembre 2021;

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-444 établissant un programme complémentaire au Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-591

7.4 PPCMOI-2021-001 - PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - 4, PLACE DU COMMERCE, SUITES 203 ET 204 - LOT 4 535 563 - ÉCOLE LA GRADUATION – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée afin de permettre l'enseignement secondaire (P1-01-03 École secondaire ou collège) sur une superficie maximale de 350 mètres carrés dans la zone Cp-141;

Considérant que la proposition respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les critères d'évaluation du chapitre 3 du règlement REG-367 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Considérant que la superficie demandée pour l'usage est limitée et qu'elle n'engendrera pas des activités de grande envergure comparativement à une école secondaire conventionnelle;

Considérant que l'usage projeté est davantage lié à un service de mentorat ou d'accompagnement pour la réussite des matières de niveau secondaire, d'où la superficie limitée qu'il est projeté d'être occupée par l'usage;

Considérant que les activités projetées seront compatibles avec les usages du milieu d'insertion;

Considérant que le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 octobre 2021 au point portant le CCU-20211006-10.1 et que ce dernier a accueilli favorablement la présente demande de PPCMOI, selon les paramètres suivants :

- Permettre l'usage école secondaire (P1-01-03 École secondaire ou collège) pour une superficie maximale de 350 mètres carrés aux locaux 203 et 204 situés au 4, place du Commerce, dans la zone Cp-141;
- Permettre les usages principaux ou additionnels C4-01-01 (Restaurant ou café) dans un rayon de moins de 500 mètres de l'usage P1-01-03 (École secondaire ou collège);

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'adopter un premier projet de résolution PPCMOI-2021-001 en vertu du règlement REG-367, dans le cadre d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant à permettre, à certaines conditions, l'enseignement de niveau secondaire (P1-01-03 École secondaire ou collège) au 4, place du Commerce, suites 203 et 204, selon les documents soumis au soutien des présentes et à la condition suivante :

- Le permis d'aménagement des locaux et un certificat d'occupation d'une place d'affaires devront être obtenus dans les dix-huit (18) mois de l'adoption finale de la résolution sur PPCMOI, à défaut de quoi la présente autorisation de PPCMOI sera échue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Appels d'offres, contrats et ententes

211214-592

8.1 TRAVAUX ET SERVICES D'INSPECTION, D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES DE PROTECTION INCENDIE DU COMPLEXE AQUATIQUE - CONTRAT SP-21-1592 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1592 relatif aux travaux et services d'inspection, d'entretien préventif et correctif des systèmes de protection incendie du Complexe aquatique, pour une durée de trois (3) ans, à compter du 14 décembre 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, soit CHUBB Fire & Security Canada inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 28 628,78 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-593

8.2 SERVICES D'INSPECTION ET DE MANIPULATION DE VANNES D'AQUEDUC DE 300 MM ET MOINS - CONTRAT SI-21-1611 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1611 relatif aux services d'inspection et de manipulation de vannes d'aqueduc de 300 mm et moins, pour une période de deux (2) ans à compter du 21 juin 2022, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Nordikeau inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 21 919,98 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-594

8.3 SERVICES D'INSPECTION DES BORNES INCENDIE - CONTRAT SP-21-1614 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1614 relatif aux services d'inspection des bornes incendie, pour une période de trois (3) ans à compter du 14 décembre 2021, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Simo Management inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 164 746,30 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-595

8.4 SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL - CONTRAT SI-21-1615 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1615 relatif aux services professionnels en droit municipal au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit DHC Avocats, selon les termes et conditions de la soumission et du devis, pour une dépense totale estimée à 17 562,43 \$, taxes incluses et ce, pour un contrat d'une durée de douze (12) mois débutant à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-596

8.5 SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES - PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE - CONTRAT SP-21-1616 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1616 relatif aux services professionnels juridiques de Procureur à la cour municipale au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit Bélanger Sauvé, selon les termes et conditions de la soumission et du devis, pour un prix unitaire de 700 \$ par séance de la cour municipale et pour un taux horaire de 250 \$, pour les causes portées en appel, le tout pour une dépense totale estimée à 102 902,63 \$, taxes incluses et pour une durée de douze (12) mois, à compter du 1er janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-597

8.6 LOGICIEL EN TANT QUE SERVICE - BCITI -CONTRAT AI-21-1637 - HÉBERGEMENT ET DÉVELOPPEMENT - AUTORISATION

Considérant qu'afin de se conformer à la Loi sur les cités et villes, la Ville a procédé à la publication de l'avis d'intention AI-21-1637 sur le système électronique SEAO afin de rendre publique son intention d'accorder un contrat de gré à gré au fournisseur actuel pour le renouvellement du contrat d'hébergement;

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'accorder un contrat de gré à gré à B-CITI Solutions inc., pour le renouvellement de son contrat d'hébergement et de maintenance de la solution bciti;

D'autoriser à cette fin et pour couvrir les frais annuels, une dépense de 307 564 \$, taxes incluses, afin de couvrir tous les frais d'hébergement, de transaction ainsi que de développement de la solution de carte numérique citoyen bciti pour l'année 2022;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 100 000 \$, taxes nettes, à même le surplus accumulé affecté – Amélioration de fonctionnement afin de financer le plan de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-598

8.7 FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CORRÉLATEUR ACOUSTIQUE - CONTRAT SI-21-1584- OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1584 relatif à la fourniture et livraison d'un corrélateur acoustique, à l'unique soumissionnaire conforme, soit Agence Denis Lépine inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 34 475,25 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-599

8.8 SERVICES DE CAMPS DE JOUR SPÉCIALISÉS - ÉTÉ 2022 - CONTRAT SI-21-1621 - OCTROI DE CONTRAT

Considérant que la Ville souhaite offrir des camps spécialisés de qualité;

Considérant l'imputabilité de la Ville dans le respect de son cadre budgétaire;

Considérant le respect des procédures d'approvisionnement;

Considérant qu'aucun soumissionnaire n'a déposé de soumission pour le lot no 2 : Interprétation de la nature;

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1621 relatif aux services de camps de jour spécialisés pour l'année 2022 à l'unique soumissionnaire conforme pour le lot numéro 1 - Équitation, soit Anne-Marie Lussier inc., pour un montant total de 17 338,23 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-600

8.9 SERVICES DE CAMPS DE JOUR SPÉCIALISÉS - ÉTÉ 2022 - CONTRAT SI-21-1622 - OCTROI DE CONTRAT

Considérant que la Ville souhaite offrir des camps spécialisés de qualité;

Considérant l'imputabilité de la Ville dans le respect de son cadre budgétaire;

Considérant le respect des procédures d'approvisionnement;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1622 relatif à des services d'animation de camps de jour spécialisés en sciences, technologie et robotique pour l'année 2022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Neurones Atomiques inc. pour un montant total de 32 836,86 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-601

8.10 SERVICES DE CAMPS DE JOUR SPÉCIALISÉS - ÉTÉ 2022 - CONTRAT SP-21-1623 - OCTROI DE CONTRAT

Considérant que la Ville souhaite offrir des camps spécialisés de qualité;

Considérant l'imputabilité de la Ville dans le respect de son cadre budgétaire;

Considérant le respect des procédures d'approvisionnement;

Considérant qu'aucun soumissionnaire n'a déposé de soumission pour le lot no 1 : Arts créatifs

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'accorder le contrat SP-21-1623 relatif à des services de camps de jour spécialisés pour l'année 2022 au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots 2 et 3, pour un montant total de 86 921,10 \$, taxes incluses, soit :

- Lot numéro 2 - Sports : Gestion Vincent et Limoges inc. pour un montant total de 39 597,39 \$, taxes incluses;
- Lot numéro 3 - Récréatifs : Groupe Domisa inc. pour un montant total de 47 323,71 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-602

8.11 SERVICES D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DE PONTS ÉLÉVATEURS - CONTRAT SI-21-1596 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'accorder le contrat SI-21-1596 relatif aux Services d'inspection et d'entretien de ponts élévateurs, pour une durée de trente-six (36) mois à compter du 23 novembre 2021, à l'unique soumissionnaire conforme, soit Clifford Underwood Hydraulique Ltée, selon les taux soumis et les termes de la soumission et du devis, pour un montant de 50 272,82 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-606

8.15 ACCESSIBILITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN 2022 - USAGERS 65 ANS ET PLUS - RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (RTL) - ENTENTE - APPROBATION

Considérant l'entente intervenue avec la société de transport de Longueuil (RTL) et la Ville de Longueuil relativement à l'accessibilité aux transports en commun des usagers de 65 ans et plus ;

Considérant que les villes liées de l'agglomération de Longueuil peuvent demander de bénéficier des termes de cette entente par l'adoption annuelle d'une résolution à cet effet;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

De donner un accord de principe quant à la participation de la Ville de Brossard à l'entente relative à l'accessibilité au transport en commun durant les périodes hors pointe pour les usagers âgés de 65 ans et plus résidant à Brossard, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-607

8.16 ENTENTE DE RECONNAISSANCE DE LA RÉSERVE NATURELLE DU BOIS DE BROSSARD (SECTEUR VILLE DE BROSSARD) - AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'autoriser l'inclusion des lots 2 702 165, 2 702 170, 2 702 171, 2 702 183 et 2 702 192 dans la réserve naturelle du Bois de Brossard (secteur - ville de Brossard);

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de reconnaissance de la réserve naturelle du Bois de Brossard (secteur - ville de Brossard) ainsi que tout autre document visant à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Administration et finances

211214-608

9.1 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - ADHÉSION 2022 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D'approuver le renouvellement d'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2022 et d'autoriser à cette fin, une dépense de 56 807,11 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-609

9.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – TRANSMISSION D'UN RÈGLEMENT FINAL - RÉCLAMATION DE COFFRAGE ALLIANCE - CONSTRUCTION DE LA STRUCTURE DU PONT D'ÉTAGEMENT DU BOULEVARD DU QUARTIER (LOT 2) - AUTORISATION

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Brossard et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réalisation des travaux du lot 2 de la construction du pont d'étagement du Quartier;

Considérant que l'entente prévoit que le ministère des Transports du Québec est maître d'œuvre des travaux et qu'il est également responsable des appels d'offres et de la gestion contractuelle;

Considérant que l'entente prévoit que la Ville de Brossard doit assumer les coûts admissibles imprévus ou supplémentaires relatifs aux activités dont le financement lui incombe;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'autoriser la direction de l'analyse de marché et des réclamations du ministère des Transports du Québec à transmettre à l'entrepreneur Coffrage Alliance Ltée, une offre d'un montant de 376 772,19 \$, taxes incluses, comme règlement final de sa réclamation dans le cadre des travaux de construction du pont d'étagement du Boulevard du Quartier (lot 2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-610

**9.3 PROGRAMME TECQ 2019-2023 - PROGRAMMATION DES TRAVAUX
NUMÉRO 1 - APPROBATION**

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

De s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Ville de Brossard;

De s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

D'approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 1 déposée au soutien des présentes et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

De s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

De s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;

D'attester par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 1 jointe aux présentes, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-611

**9.4 DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-20-1472 - SERVICES
PROFESSIONNELS SUR DEMANDE EN INGÉNIEURIE POUR DES PROJETS
D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - AUTORISATION**

Considérant le contrat-cadre SP-20-1472 relatif à des services professionnels dans les domaines du génie civil, de l'éclairage et des feux de circulation, accordé au Groupe-Conseil Génipur Inc., à la séance du conseil du 25 août 2020;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'autoriser les dépenses suivantes au contrat-cadre SP-20-1472, en regard des objets ci-après spécifiés :

- 44 674,69 \$, taxes incluses, pour la construction d'un trottoir et l'ajout d'une traverse piétonne sur le boulevard Taschereau au nord de l'A-10;
- 26 520,13 \$, taxes incluses, pour les travaux de feux de circulation à l'intersection Malo/Milan;
- 14 698,40 \$, taxes incluses, pour les travaux de feux de circulation à l'intersection des boulevards de Rome/Marie-Victorin;
- 28 276,95 \$, taxes incluses, pour la reconstruction du feu de circulation au croisement de la route verte (piste cyclable) et Matte;
- 34 463,76 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la chaussée des rues San Francisco, Stravinsky et Isabelle;
- 34 837,43\$, taxes incluses, pour la gestion des activités pour le projet TOD Panama.

D'autoriser l'affectation d'une somme de 31 811, 21 \$, taxes nettes, à même les surplus non affectés, afin de financer le contrat de gestion des activités pour le projet TOD Panama.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-612

9.5 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 19 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2021 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires pour la période du 19 novembre au 9 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-613

9.6 TRAVAUX DE NUIT - AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE MARIE-VICTORIN - 800, AVENUE VICTOR-HUGO - AUTORISATION

Considérant qu'en vertu de l'article 5.5 du règlement numéro 830 sur les nuisances, il est interdit d'exécuter des travaux de construction, de réparation ou de démolition d'un bâtiment ou partie de bâtiment, d'une construction ou partie de construction, d'une structure ou partie de structure, ou d'exécuter tout autre travail sur un immeuble nécessitant des appareils mécaniques avant 7:00 heures ou après 21:00 heures du lundi au samedi et avant 10 :00 heures ou après 17 :00 le dimanche sans avoir au préalable obtenu l'autorisation de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'autoriser les travaux au cours d'une nuit dont la date est à préciser pendant la période du 10 au 31 janvier 2022, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

1. Le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) devra préparer un feuillet d'info-travaux qui devra ensuite être distribué aux résidences avoisinantes (accroche-porte) dans un rayon de 250 mètres de l'école. Ce pamphlet devra avoir été approuvé par la Ville au préalable;

2. Un représentant de la CSSMV devra se trouver sur les lieux et avoir transmis ses coordonnées afin de faire respecter l'ensemble des conditions de la présente autorisation spéciale;
3. Le service de police devra être avisé de cette autorisation et il est demandé que des policiers se rendent sur place en cas de plaintes;
4. La Direction de l'urbanisme informera Services Brossard afin qu'ils puissent transmettre les informations aux citoyens;
5. La direction de l'école Marie-Victorin devra informer les parents de l'école par une communication officielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Ressources humaines

211214-614

10.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvements de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater le directeur général et la mairesse à les signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-615

10.2 RÉGIME RÉTROSPECTIF DE COTISATION À LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST) - DÉTERMINATION ANNUELLE DE LA LIMITE D'IMPUTATION PAR LÉSION PROFESSIONNELLE POUR 2022 - APPROBATION

Considérant l'historique, les risques présents, les écarts entre les primes et le caractère public de l'organisation;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'approuver le choix de la limite d'imputation par lésion professionnelle en regard de la prime d'assurance Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) au Régime rétrospectif pour l'année 2022, à deux (2) fois le salaire maximum assurable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Proclamations et évènements
--

211214-616

11.1 CAMIONS DE CUISINE DE RUE - FEST-HIVER 2022 - AUTORISATION

Considérant le besoin de bonifier l'offre de service aux citoyens dans les événements municipaux, offrant ainsi un service alimentaire de collations et de breuvages chauds;

Considérant que le tout prendra place conditionnellement à la signature d'une entente de partage des revenus satisfaisante pour la Ville de Brossard;

Considérant que le tout prendra place conditionnellement au respect strict des règles sanitaires en vigueur et des normes réglementaires de l'industrie des restaurateurs concernant l'hygiène, la salubrité, l'environnement et la lutte à l'évasion fiscale;

Considérant le règlement REG-185 relatif à la vente itinérante, au colportage et à la sollicitation;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC) à avoir recours à des camions de cuisine de rue, lors de l'événement du Fest-Hiver qui se tiendra les 12 et 13 février 2022 au parc Poly-Aréna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Appuis, soutien et affaires du conseil

211214-617

12.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER ADDITIONNEL - LA MAISON D'ENTRAIDE SAINT-ALPHONSE - ACCEPTATION

Considérant que la Ville de Brossard a à coeur l'aide humanitaire sur son territoire;

Considérant les besoins accrus de la population vulnérable, qui sont en hausse croissante pendant la période des fêtes;

Considérant que la Maison d'entraide Saint-Alphonse est désignée organisme receveur par la Grande Guignolée des médias de la Rive-Sud, édition 2021, pour le territoire de Brossard;

Considérant que la Maison d'entraide Saint-Alphonse, par le biais de la Fabrique de la Paroisse La Résurrection, est un organisme reconnu par la Ville de Brossard par sa Politique de soutien et de reconnaissance.

Considérant que la Maison d'entraide Saint-Alphonse, par le biais de la Fabrique de la Paroisse La Résurrection, a reçu un soutien financier de 1 000 \$ de la Ville de Brossard en novembre 2021;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'accorder une aide financière additionnelle au montant de 3 000 \$ à la Maison d'entraide Saint-Alphonse, par le biais de la Fabrique de la Paroisse La Résurrection, dans le cadre de la Grande Guignolée des médias de la Rive-Sud, édition 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-618

12.2 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CHEVALIERS DE COLOMB DE BROSSARD, NUMÉRO 9741 - ACCEPTATION

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville de Brossard;

Considérant la volonté de soutenir de façon exceptionnelle, les initiatives des organismes du milieu en contexte de COVID;

Considérant que la mesure est transitoire dans l'attente de la refonte de la Politique de soutien aux organismes du milieu;

Considérant que l'aide financière contribuera à garnir des paniers de Noël pour le bénéfice de familles brossardaises en situation de précarité;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ dans le cadre du programme financier *Projet spécial*, à l'organisme suivant :

- Chevaliers de Colomb du conseil de Brossard no 9741.

Le tout, à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-619

12.3

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE BROSSARD (AHMB) - ACCEPTATION

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville de Brossard;

Considérant la volonté de soutenir de façon exceptionnelle, les initiatives des organismes du milieu en contexte de COVID;

Considérant que la mesure est transitoire dans l'attente de la refonte de la Politique de soutien aux organismes du milieu;

Considérant que l'appui en biens et services de la municipalité à l'égard de l'Association du hockey mineur de Brossard pour la tenue de l'édition 2022 du Tournoi provincial atome André-Madore est évalué à un montant total de 25 000 \$ consistant en la location d'espaces et en divers services (heures de glace, salle de conférence, armoire chauffante pour les aliments, heures de main-d'œuvre de cols bleus, permis d'occupation du territoire);

Considérant que l'organisme contribue au rayonnement de la Ville de Brossard par l'organisation d'une 45^e édition d'un tournoi reconnu de niveau provincial;

Considérant la contribution de la Ville en matière de visibilité et de promotion du tournoi, ainsi que la reconnaissance de son rayonnement provincial se traduisant par de l'affichage électronique sur les panneaux à messages variables situés sur son territoire;

Considérant qu'un appui financier de 5 000 \$ permettrait également de soutenir des initiatives écoresponsables;

Considérant que le Conseil des événements écoresponsables (OBNL) peut faciliter l'organisation d'événements dans une optique de développement durable et qu'il pourrait accompagner l'Association du hockey mineur de Brossard dans ses démarches pour optimiser ses actions;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'accorder une aide financière de 5 000 \$ dans le cadre du programme *Projet spécial* à l'Association du hockey mineur de Brossard pour la tenue de la 45^e édition du Tournoi provincial atome André-Madore de Brossard.

Le tout à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

D'autoriser l'utilisation des panneaux à messages variables situés sur le territoire de Brossard à des fins de visibilité et de promotion du tournoi en tant qu'événement sportif d'envergure provinciale, ainsi que la diffusion, sur lesdits panneaux, d'un message de bienvenue aux équipes participantes avec la mention des dates du tournoi et de la gratuité de l'événement pour les spectateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211214-620

12.4

CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir avant chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

211214-624

14.2 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 18 NOVEMBRE AU 8 DÉCEMBRE 2021 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 18 novembre au 8 décembre 2021, est déposée.

211214-625

14.3 RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ - ADOPTION DU BUDGET 2021 ET ADOPTION DU PTI-2021-2023 - DÉPÔT

Les rapports d'audit de conformité pour l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI-2021-2023, sont déposés.

211214-626

14.4 DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES - DÉPÔT

Le conseil prend acte des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil pour l'année 2022.

211214-627

14.5 REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS - RÉCEPTION D'UN CADEAU, D'UN DON OU DE TOUTE FORME D'AVANTAGE - 2021 - DÉPÔT

Le registre des déclarations des élus concernant la réception de cadeaux, dons ou de toute forme d'avantage pour l'année 2021, est déposé.

15. Période d'intervention des membres du conseil
--

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil peuvent s'exprimer sur des sujets de compétences municipales qui ne sont pas à l'ordre du jour.

16. Levée de l'assemblée

211214-628

16.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MAIRESSE,

LA GREFFIÈRE,

Doreen Assaad

Joanne Skelling